

AUTORISATION PARENTALE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR ET LA PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES ET SUPPORTS VIDEOS

Dans le cadre des événements organisés par l'association Les Archers du Pont Van Gogh, des photos ou des vidéos de votre enfant peuvent-être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation à ces fin.

Je soussigné(e):

Madame/Monsieur

Agissant en qualité de
droit de garde) du mineur suivant:

(père, mère, tuteur, parent exerçant le

Nom:

Prénom

Né(e) le: / / à

Déclare sur l'honneur:

avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du mineur considéré.

être investi du droit de garde (ou) de la tutelle à l'égard du mineur considéré.

Autorise l'association les Archers du Pont Van Gogh à photographier et/ou filmer lors des activités, le groupe dans lequel se trouve mon enfant et à utiliser son image en dehors des locaux, soit:

- oui/ non sur le compte Facebook de la structure
- oui/ non sur le site internet des Archers du Pont Van Gogh
- oui/ non sur les journaux, prospectus, flyers, sites internet des mairies, de la communauté de commune.
- oui/ non J'accepte que le nom de mon enfant soit mentionné lorsqu'il est à l'origine d'une animation ou présent à un événement important.

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de son droit à l'image et ne demande aucune contrepartie de l'association les Archers du Pont Van Gogh. Je reconnais également ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation du droit de son image.

Je donne l'autorisation à l'association les Archers du Pont Van Gogh de présenter son image dans le respect des droits et de la personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utile par

l'association.

Autorisation valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, dans le monde entier à compter de la date de signature.

Fait à _____, le _____

Signature du mineur

Signature du responsable légal/tuteur